



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E162634

VALABLE JUSQU'AU 08/09/2027

ÉDITÉ LE

10/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/04/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT GILLES CROIX DE VIE 2016B00598

Siret : 819 964 750 00015

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5408521

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP K14779F1244000/001649913/2

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP K14779F8131000/001648605/1

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : PERRAUDEAU CATTEAU

28 BIS RUE DES COUVREURS
ZI LA BEGAUDIERE
85800 SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

Téléphone : 02 51 55 32 28

Fax : 02 51 60 02 71

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@perraudeau.fr

Responsabilité légale :
CATTEAU CYRIL GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	02/07/2026
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	02/07/2026
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	03/07/2025
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	03/07/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	02/07/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	04/05/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.